

Le cerf et la forêt, une relation durable...

Bernard Gamblin¹, Renaud Klein²

¹ ONF - Directeur technique et commercial bois

² ONF - Mission chasse, pêche – équilibre forêt gibier

Résumé

Le cerf est fortement associé à la forêt, or son habitat d'origine est la steppe. Son comportement grégaire, sa préférence pour l'alimentation herbacée et sa consommation de type « brouteur » adaptés aux milieux ouverts témoignent de cette origine. Compte tenu de ces caractéristiques, son arrivée en forêt ne peut pas passer inaperçue. Il laisse sur le milieu forestier les marques de sa présence que ce soit l'abroustissement des jeunes pousses ligneuses des régénérations forestières, l'écorçage au stade perchis (30-50 ans) d'essences à écorce fine (épicéa, hêtre) et l'impact sur la biodiversité en consommant certaines essences préférentiellement à d'autres ou par compétition interspécifique.

Son impact est potentiellement très fort et a pu être mesuré dans le cadre d'une expérimentation menée par des chercheurs français et canadiens sur les îles Haïda Gwaii au large de la Colombie Britannique. Ainsi ils identifient des îles sans cerfs (cerf à queue noire), des îles où le cerf est présent depuis moins de 20 ans ou encore depuis plus de 50 ans. Ils mettent alors en évidence qu'avec le temps, les fortes densités de cerfs entraînent non seulement la disparition de près de 90% de la végétation du sous-bois, mais aussi, par un effet domino, une forte diminution de la diversité en insectes et en oiseaux.

Sans atteindre de tels niveaux, la présence du cerf est telle dans de nombreux massifs forestiers que la régénération naturelle des peuplements forestiers n'est plus assurée et que les dynamiques naturelles sont bloquées. Dans d'autres massifs on constate la substitution des essences en place par des essences moins appétentes (hêtraie-sapinière vers épicéa et pins ; chênaie vers hêtraie) et une réduction du mélange d'essences et de la biodiversité.

A l'issue de la seconde guerre mondiale, les populations de cerf étaient très peu présentes en France et se sont développées en particulier en forêt domaniale à partir de lâchers de repeuplements et de la mise en place progressive du plan de chasse (années 60-70). Le tableau de chasse en forêt domaniale a été multiplié par 3,2 depuis la généralisation du plan de chasse (1979) avec une progression plus rapide dans les années 90 (doublement sur 10 ans). Il représente 25% du tableau national (33% en 1979).

Au niveau européen comme au niveau français, il est attendu de nous de poursuivre « une gestion multifonctionnelle des forêts sur le long terme satisfaisant les besoins présents et futurs de la société,...., d'améliorer la compétitivité de la sylviculture,...., tout en préservant mieux la biodiversité. »

Forestier et chasseur doivent construire ensemble les forêts de demain. Pour cela il est indispensable :

- de maintenir ou rétablir des niveaux de populations de cerfs permettant l'équilibre sylvocynégétique (plans de chasse augmentés dans les massifs en déséquilibre et de façon générale un taux de réalisation plus fort (taux actuel 82%)) ;
- d'améliorer la capacité d'accueil des milieux forestiers ;
- de permettre ainsi l'expression d'une biodiversité optimale.

Le cerf, un animal de steppe réfugié en forêt...

Le cerf est une espèce dont l'habitat d'origine est la steppe et qui avec le temps s'est réfugié en forêt. Cette origine d'espèce de milieux ouverts se retrouve encore dans son comportement hérité du passé et en particulier:

- un comportement grégaire : les individus se regroupent, notamment en automne et en hiver, pour constituer des hardes plus ou moins importantes. Ce sont principalement les biches et jeunes qui présentent ce comportement ;
- une consommation de type « brouteur » : l'alimentation est prélevée de façon intensive pouvant aller jusqu'à réaliser une véritable tonte des végétaux. Le cerf a une préférence pour la végétation herbacée mais il consomme également la végétation ligneuse, la part de l'une et de l'autre pouvant sensiblement varier selon les milieux et selon les saisons.

Compte tenu de ces caractéristiques, la présence du cerf en forêt a un impact sur le milieu végétal et ne passe pas inaperçue. Les principales marques de sa présence sont dues à deux effets :

- l'abroustissement des pousses des espèces ligneuses que le cerf préfère (chênes, feuillus précieux, sapin, douglas...) voire, à l'extrême, de toute végétation accessible à la dent du cerf. On peut observer dans certains cas la disparition complète des sous étages et de toute végétation ligneuse arbustive.
- l'écorçage que le cerf pratique sur des peuplements plus âgés (20 à 50 ans) d'essences à écorce fine telles que : l'épicéa, le hêtre, les feuillus précieux, le sapin, le douglas, les pins...Il est en général plus spectaculaire car les traces de l'écorçage (lambeaux d'écorce arrachés sur plusieurs dizaines de cm) sont particulièrement visibles.

Ces impacts qui restent limités et discrets lors de l'installation d'une population se traduisent rapidement en dégâts dès que la population augmente sensiblement. La phase de renouvellement de la forêt est particulièrement sensible. Elle peut rapidement se trouver compromise alors que sa réussite est indispensable pour une gestion durable. Les jeunes semis ou les jeunes plants sont très fragiles et très exposés à la dent du cerf. Ce phénomène a été étudié par l'observatoire national des dégâts de cervidés en forêt mis en place à la fin des années 1990 et dont les travaux ont porté sur cinq départements (Landes, Oise, Sarthe, Tarn, Vosges). Il a été montré et mesuré qu'un impact sur la réussite de la régénération de la forêt était avéré. Les conséquences de l'abroustissement sur les régénérations, sont variables mais peuvent être particulièrement importantes au point d'empêcher totalement le renouvellement de certains peuplements. Pour le cas du département des Vosges, on constate globalement que près de la moitié des régénérations sont incertaines ou compromises du fait des cervidés. A ce niveau il est certain que la gestion durable de la forêt n'est pas assurée.

La nature des dégâts porte sur la destruction complète des régénérations (absence complète de jeunes pousses) dans les situations extrêmes mais peut aussi avoir des effets moins spectaculaires en favorisant le développement d'essences moins consommées par le cerf et moins adaptées aux évolutions station/climat. Les exemples les plus caractéristiques de ces substitutions d'essence sont les forêts mélangées chêne-hêtre qui tendent vers des hêtraies monospécifiques (le chêne étant abrousti préférentiellement au hêtre) ainsi que les forêts mélangées à base de hêtre et sapin qui se transforment en peuplements à base de résineux (épicéa et pins) qui n'ont pas d'avenir en raison des dégâts d'écorçage qui surviennent lorsque les peuplements sont un peu plus âgés.

Là aussi ces types de dégâts (écorçage) peuvent aller jusqu'à détruire complètement des peuplements qui sont plus âgés (stade perchis). L'ensemble de ces dégâts sur des peuplements à des stades de développement différents se cumule à l'échelle globale de la forêt.

L'impact des cerfs sur la forêt n'est pas limité aux essences forestières productives mais concerne l'ensemble de la biodiversité forestière en consommant certaines essences préférentiellement à d'autres ou en détruisant toute la végétation arbustive composant les sous- étages qui sont incapable de rejeter. Cet impact n'est pas à négliger car il peut être globalement très fort et a pu être mesuré dans le cadre d'une expérimentation menée par des chercheurs français et canadiens sur les îles Haïda Gwaii au large de la Colombie Britannique. Ainsi ils identifient des îles sans cerfs (cerf à queue noire), des îles où le cerf est présent depuis moins de 20 ans ou encore depuis plus de 50 ans. Ils mettent alors en évidence qu'avec le temps, les fortes densités de cerfs entraînent non seulement la disparition de près de 90% de la végétation du sous-bois, mais aussi, par un effet domino, une forte diminution de la diversité en insectes et en oiseaux. Sans atteindre de tels niveaux, la présence du cerf est telle dans de nombreux massifs forestiers que l'on constate la régression de certaines des essences naturellement présentes au profit d'autres essences moins consommées ; ce qui se traduit

globalement par une réduction du mélange d'essences et de la biodiversité qui est alors réduite par le régime alimentaire du cerf.

Ainsi la présence du cerf à des densités importantes impacte défavorablement l'écosystème forestier sur différents paramètres relatifs au renouvellement (abrutissement) et au développement (écorçage) des essences productives mais également, ce qui est moins perceptible, sur sa biodiversité forestière globale.

Le cerf, une population en extension

A l'issue de la seconde guerre mondiale, les populations de cerfs étaient très peu présentes en France et se sont développées en particulier en forêt domaniale à partir de lâchers (4800 cerfs et biches relâchés en forêt entre 1965 et 1985) ainsi que par la mise en place progressive de mesures de gestion de ces populations favorisant leur développement dans les années 1960-1970. On peut citer principalement la mise en œuvre du plan de chasse en 1963 et généralisé en 1979 ; l'obligation du tir à balles pour l'espèce cerf ; un prélèvement avec un sex-ratio déséquilibré qui préserve les biches ; l'apparition et le développement de la recherche au sang des animaux blessés ; mais aussi l'ouverture des forêts à partir de 1966 après une période de sous-gestion et créant ainsi des habitats plus favorables.

Cette politique voulut par tous a connu un net succès car le cerf s'est développé de façon importante en France métropolitaine :

sur le plan géographique, l'espèce est à présent chassée dans 71 départements qui ont un plan de chasse (3 nouveaux départements depuis 2000) ;

sur le plan numérique avec un tableau de chasse multiplié par 3,2 en forêt domaniale depuis la généralisation du plan de chasse en 1979. Cette progression a connu un pic dans les années 1990 avec un doublement du tableau de chasse sur une période de 10 ans puis un net ralentissement depuis 1999. Le tableau de chasse en forêt domaniale (de l'ordre de 9000) représente actuellement 25% du tableau national contre 33% en 1979, traduisant par là l'extension de cette espèce hors des massifs forestiers domaniaux depuis cette date. Toutefois, le cerf est en moyenne plus présent en forêt domaniale (11% de la forêt métropolitaine).

La gestion durable

Au niveau européen comme au niveau français, il est attendu des gestionnaires forestiers de poursuivre « une gestion multifonctionnelle des forêts sur le long terme satisfaisant les besoins présents et futurs de la société,..., d'améliorer la compétitivité de la sylviculture,..., tout en préservant mieux la biodiversité. » Ainsi, la gestion durable doit permettre la présence d'une faune sauvage :

abondante, variée et en bonne santé;

en équilibre avec une forêt capable de se régénérer naturellement dans les essences adaptées au climat/sol et permettant à toute la biodiversité forestière de s'exprimer de façon optimale.

Le législateur lui-même a été amené à préciser cet enjeu au travers la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans les articles L 425-4 du code de l'environnement et L1 du code forestier :

« Rendre compatible, d'une part, la présence d'une faune riche et variée, et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités agricoles et forestières. »

« L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes... »

« Le plan de chasse est l'outil essentiel pour atteindre cet objectif. »

Le cerf et la forêt, une relation durable

Les indicateurs de l'équilibre entre les grands cervidés et la forêt qui les accueille ne peuvent se limiter à ceux concernant l'état de santé des populations de cerf .Ils doivent être complétés par des indicateurs de déséquilibre sur différents aspects comme l'appauvrissement de la flore ligneuse ou semi-ligneuse, les dégâts aux régénérations, la taille des regroupements des animaux, le nombre de collisions avec les véhicules...

Les actions à mener en premier lieu portent sur la réalisation effective de prélèvements suffisants en particulier en ce qui concerne les animaux reproducteurs pour aboutir, là où cela s'avère nécessaire, à des diminutions d'effectifs.

En deuxième lieu il convient également de mettre en œuvre des mesures permettant l'amélioration de l'habitat de façon à mieux amortir la pression du cerf sur le milieu. Pour être efficace, ce paramètre ne peut pas être l'adaptation de la forêt et de la biodiversité aux populations de cerfs existantes en surnombre. Il s'agit bien d'abord d'adapter le niveau des populations de cervidés aux objectifs sylvicoles et de biodiversité.

Dans les années 1960, il était normal de se fixer comme objectif l'augmentation des populations de grands animaux et en particulier de cerfs, mais à présent en 2008 cet objectif est nettement atteint et même largement dépassé. Forestiers et chasseurs doivent, et c'est possible, construire ensemble les forêts de demain. Pour cela il est indispensable :

de maintenir ou rétablir des niveaux de populations de cerfs permettant l'équilibre sylvo-cynégétique au moyen de plans de chasse augmentés dans les massifs en déséquilibre et de façon générale un taux de réalisation plus fort (taux actuel 82% en forêt domaniale) ;
d'améliorer la capacité d'accueil des milieux forestiers.

Le rétablissement ou le maintien de l'équilibre forêt-gibier permettra, en outre, l'expression d'une biodiversité forestière optimale.